



Canadian Bureau for  
International Education  
Bureau canadien de  
l'éducation internationale

## Mise à jour COVID IRCC – 14 juillet 2020

Le BCEI est en étroite communication avec les hauts fonctionnaires du Ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en coordination avec d'autres organisations nationales, pour mettre en évidence les diverses façons dont la crise COVID-19 affecte le statut d'immigration des étudiant.e.s et des professeur.e.s internationaux et les politiques qui s'y rapportent. En étroite collaboration avec notre Comité consultatif sur l'immigration, le BCEI cherche également à clarifier les politiques d'immigration qui évoluent rapidement dans un environnement très fluide et en constante mutation.

À mesure que nous recevons des éclaircissements, nous les communiquerons à nos membres. Nous vous encourageons également à surveiller les publications du gouvernement du Canada concernant COVID-19. Celles-ci sont régulièrement révisées et mises à jour:

- [Mesures spéciales pour aider les résidents temporaires et permanents et les demandeurs touchés par le nouveau coronavirus \(COVID-19\)](#)
- [Résidence temporaire : COVID-19 exécution des programmes](#)
- [Nouvelles mesures de réponse à la COVID-19](#)
- [Fil Twitter de IRCC](#)

---

### **Le ministre Mendicino annonce des changements visant à faciliter l'apprentissage en ligne pour les étudiants étrangers**

De: [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#)

#### **Communiqué de presse**

**Le 14 juillet 2020 – Ottawa** – Les étudiants étrangers apportent d'immenses contributions culturelles et sociales au Canada et génèrent plus de 21 milliards de dollars en activité économique. Depuis le début de la pandémie, l'honorable Marco E. L. Mendicino, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, a mis en œuvre un certain nombre de [changements temporaires apportés aux politiques](#) pour aider et rassurer les étudiants étrangers et les établissements d'enseignement.

Alors que l'automne arrive à grands pas, le ministre a annoncé d'autres mesures pour aider les étudiants étrangers inscrits dans un établissement d'enseignement canadien qui commencent un nouveau programme d'études en ligne cet automne, s'il y a lieu, afin qu'ils puissent poursuivre leurs études tout en assurant la sécurité de tous.

Ces changements donneront aux étudiants une plus grande certitude quant à leur capacité d'entrer au Canada une fois que les restrictions relatives aux voyages et à la santé auront été

assouplies au Canada et dans leur pays d'origine. Ces changements leur permettront également de travailler au Canada après leur graduation, même s'ils doivent commencer leurs études en ligne depuis l'étranger cet automne.

Ces changements continueront de confirmer la réputation du Canada comme destination de choix pour les étudiants étrangers et de démontrer l'importance du programme des étudiants étrangers et de la contribution de ces étudiants au Canada.

Les nouvelles mesures sont les suivantes :

- assurer un traitement prioritaire des permis d'études aux étudiants qui ont présenté une demande complète en ligne pour que les permis soient traités le plus rapidement possible;
- permettre aux étudiants d'inclure le temps passé à poursuivre leurs études en ligne à l'étranger dans la période requise pour l'obtention d'un permis de travail postdiplôme, s'ils ont présenté une demande de permis d'études et qu'au moins 50 % de leur programme d'études est suivi au Canada;
- rassurer les étudiants étrangers qui ne peuvent pas présenter toute la documentation nécessaire pour achever le traitement de leur demande et qui choisissent de suivre des programmes d'études à distance, en mettant en place un processus d'approbation temporaire en 2 étapes.

Le processus temporaire permettra aux demandeurs de prendre en compte le temps passé à étudier en ligne à l'étranger pour ce qui est de leur permis de travail postdiplôme une fois qu'ils auront reçu une approbation de principe, tant qu'ils demeurent en mesure de satisfaire à toutes les exigences liées à l'admissibilité et qu'ils reçoivent l'approbation complète de leur permis d'études à une date ultérieure. Lorsqu'on commencera à reprendre les services, les demandeurs devront soumettre les documents requis et recevoir un permis d'études approuvé avant qu'ils puissent se rendre au Canada.

Ce processus s'adresse aux étudiants qui commencent un programme d'études au trimestre d'automne et qui présentent une demande de permis d'études avant le 15 septembre 2020. Ces mesures rassureront les étudiants du fait qu'ils seront en mesure de s'inscrire et de commencer leurs études en ligne cet automne, même s'ils ne peuvent pas soumettre tous les documents requis en raison de fermetures liées à la pandémie.

Bien que la pandémie de COVID-19 ait posé un certain nombre de défis dans le monde entier, l'approche pangouvernementale du Canada vise à protéger la santé des Canadiens tout en minimisant les répercussions économiques et sociales des restrictions. Ces changements devraient faire en sorte que les étudiants étrangers continuent de contribuer à la santé et à la vitalité du Canada et des communautés locales où ils étudient d'un océan à l'autre.

Les étudiants potentiels doivent savoir que le fait de commencer leurs études en ligne de l'étranger après l'approbation de principe d'une demande de permis d'études ne garantit pas qu'ils recevront une approbation définitive de leur demande de permis d'études ou qu'ils seront autorisés par la suite à poursuivre leurs études au Canada. Il est toujours possible qu'un demandeur reçoive une décision définitive négative concernant son permis d'études en raison de facteurs tels que l'inadmissibilité pour des raisons de criminalité ou de sécurité, ainsi que

l'incapacité de prévoir l'évolution de la situation liée à la COVID-19 et de toute autre restriction de voyage connexe.

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/07/le-ministre-medicino-annonce-des-changements-visant-a-faciliter-lapprentissage-en-ligne-pour-les-etudiants-etrangers.html>